



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

du Département des finances et des relations extérieures

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) 2013 au Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

L'année 2013 restera sans doute celle de la reconnaissance ultime pour l'Etat de Vaud en matière de gestion financière. L'agence Standard & Poor's relève mi-juin la notation du Canton, qui passe de AA+ à AAA. Vaud figure désormais parmi les meilleurs débiteurs de Suisse aux côtés de la Confédération et des cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Zurich, et Schwyz. Pour le Conseil d'Etat, ce «triple A» traduit l'effort constant d'assainissement puis de consolidation des finances publiques mené tout au long de la dernière décennie.

Budget courant et investissements

Le chef du Département Pascal Broulis rend public en avril les comptes 2012 de l'Etat, qui se soldent par un excédent de 6 millions, en phase avec la prévision budgétaire. Le bouclage de l'exercice anticipe le financement comptable de la nécessaire recapitalisation de la Caisse de pensions pour un montant de 575 millions. La dette nette est réduite une nouvelle fois de 645 millions pour atteindre un seuil de 785 millions au 1er janvier 2013, contre 8,65 milliards au début 2005. La santé des finances vaudoises permet au canton d'élargir sa marge de manœuvre et de préparer le financement de grands projets porteurs d'avenir.

En effet, dans le cadre de son budget 2013, l'Etat prévoit un effort global d'investissement de plus de 750 millions (investissements bruts, prêts et garanties nouveaux) dans l'économie vaudoise. Ce sont 65 millions de plus qu'aux comptes 2012 et 80 millions de moins qu'inscrits au budget 2014. Amorcée il y a trois ans, cette montée en puissance est confirmée par le plan d'investissement 2014-2018, établi par le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et présenté en octobre par le chef du Département. L'Etat prévoit d'investir 4,22 milliards sur cinq ans, soit plus de 800 millions par année.

Vaud sur la scène fédérale

Par l'entremise de l'Office des affaires extérieures (OAE), le canton se montre très actif en 2013 sur la scène fédérale, notamment en vue de la réforme de la fiscalité des entreprises. A l'enseigne de la Métropole lémanique, les cantons de Vaud et de Genève adoptent en juin une position commune sur le rapport intermédiaire du Conseil fédéral. Ils y voient «une base solide pour la suite». Le chef du DFIRE multiplie contacts et interventions, et le Gouvernement vaudois précise fin décembre son appréciation lors de la publication du rapport final. Il partage les buts généraux visant à défendre l'attractivité économique de la Suisse mais attend de la Confédération qu'elle prenne en charge la moitié des coûts de cette réforme.

Autre dossier fédéral à fort impact pour le canton et placé au cœur de l'action de l'OAE, le Programme d'aménagement et de financement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) est validé par les Chambres fédérales en 2013 dans sa variante qui répond aux revendications vaudoises et lémaniques. Sous réserve de l'acceptation en votation populaire, la gare de Genève-Cornavin et le nœud ferroviaire de Lausanne bénéficieront ainsi des aménagements nécessaires et attendus depuis plus d'un quart de siècle.

Système d'information financier

Le SAGEFI consacre depuis trois ans une part importante de ses ressources humaines et de ses compétences techniques à la mise en œuvre du nouveau système d'information financier. Conduit en partenariat avec la Direction des systèmes d'information du DIRH, ce vaste projet de remplacement de l'application comptable Procofiév devenue obsolète par les solutions de gestion SAP connaît en 2013 son ultime phase de préparation, avant le basculement au 1er janvier 2014 de toute l'Administration cantonale dans le nouveau système.

Les travaux d'élaboration du budget 2014 sont conduits tout au long de l'année 2013 à titre pilote sur la nouvelle plateforme, qui subit parallèlement des séries de tests et de développement complémentaires. Les interfaces entre les nombreux logiciels métiers existants et le nouveau système financier se révèlent plus complexes que prévu initialement, et le Conseil d'Etat sollicite en mai un crédit additionnel de 7,5 millions pour achever l'opération. Au centre du dispositif, la formation des quelque 650 utilisateurs s'intensifie en cours d'année.

Immeubles et constructions

Nouvelle année record pour le Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL), qui dépose en 2013 plus de 30 mises à l'enquête et gère des chantiers pour un total de 120 millions de tranches de crédit annuelles. Parmi les faits marquants, la mise à l'enquête du projet modifié de reconstruction du Parlement vaudois se déroule en début d'automne. La Ville de Lausanne lève les cinq oppositions déposées et délivre fin novembre le permis de construire. L'Etat poursuit ses efforts pour que le chantier puisse démarrer au début du printemps 2014.

La création du Pôle muséal à Lausanne est un autre projet phare du canton. En décembre 2013, le Conseil d'Etat adopte trois décrets et une loi, qui portent sur le crédit d'ouvrage du Mcb-a (31 millions), le crédit d'étude de la phase 2 du Pôle muséal (13 millions) et le crédit d'étude sur l'avenir du Palais de Rumine (0,4 million). Le projet de loi pour sa part pose les bases d'une fondation de droit public pour le Mcb-a. Le Grand Conseil examinera ces textes en mars 2014.

Il faut citer encore la mise en service en 2013 de la première étape des travaux au Centre d'enseignement postobligatoire (CEP) de Nyon, l'inauguration en décembre de l'Etablissement de détention pour mineurs à Palézieux, ou encore le concours d'architecture pour le bâtiment qui réunira sur le campus de Dorigny l'administration internationale du sport, la formation et la recherche de pointe dans ce domaine.

Administration des impôts

La généralisation de l'utilisation de l'électronique permet à l'Administration cantonale des impôts (ACI) de travailler de plus rapidement et efficacement. A la fin décembre 2013, 77% des contribuables ont reçu leurs éléments définitifs pour 2012, contre 75% l'année précédente. Grâce à la cyberfiscalité, les simplifications administratives sont une réalité. 210'000 contribuables (52% du total) ont renvoyé leur déclaration d'impôt 2012 par internet et plus de 10'000 d'entre eux utilisent déjà la e-facture pour leurs paiements.

Toutefois la croissance démographique risque de rattraper la fiscalité et ses technologies. En 10 ans, le nombre de contribuables a progressé de 16,5%, et la tendance reste à la hausse avec plus de 8'000 contribuables pour la seule année 2013. La technique atteint désormais ses limites, et il s'agira pour le Canton de trouver de nouvelles solutions.

702.1 Etat-major

702.1 Etat-major

Appui au Chef de département et aux services dans la gestion des affaires départementales, dans les activités de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Conception, organisation et mise en oeuvre de la communication du département.
- Lien départemental avec le Grand Conseil.
- Lien départemental avec la Cour des comptes.
- Analyses économiques, politiques et juridiques.
- Appui en gestion RH et en matière de politique du personnel.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD + réponses aux interventions parlementaires.
- Lien avec les commissions permanentes du Grand Conseil.
- Saline de Bex (SdB) – lien avec les représentants de l'Etat au Conseil d'administration et avec les signataires de la convention d'actionnaires.
- Participation aux séances du COPIL Infofisc (ACI).
- Participation au Copil SAP/SIF.
- Présidence du Copil Migration du RF (Capitastra).
- Présidence du groupe "Parc immobilier" pour les investissements annuels.
- Secrétariat, agenda, déplacements.
- Comptes et budget du service (OAE, StatVD, SG) - UB 702.
- Support informatique, logistique et économat.
- Coordination avec le Registre Foncier, l'Office des affaires extérieures et StatVD.
- Réponses à diverses consultations cantonales et fédérales.
- Application des lois sur les subventions (LSubv) et sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM).
- Inventaires sur les Subventions et Participations.
- Membre de la Commission de péréquation entre le Canton et les communes (COPAR).
- Secrétariat de l'Organe de prospective et gestion des séances.
- Appui général aux Conférences des directeurs des cantons (latine et suisse).
- Rédactions diverses pour le Chef du Département.
- Suivi et appui au CDFIRE dans le cadre des débats parlementaires relatifs à la CdC.
- GT Assurances de l'Etat de Vaud.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DFIRE.
- Autres services cantonaux.
- Divers organismes para-étatiques.

702.2 Ressources humaines - URH DFIRE

702.2 Ressources humaines

Gestion des Ressources humaines du département - fonction transversale.

Descriptif

- Appui et conseil aux services en matière de respect des normes légales, suivi administratif, recrutement, formation, mobilité, gestion du temps de travail et de l'absentéisme, développement des compétences cadres, entretiens d'appréciation, relations de travail et démarches de réorganisation.
- Gestion et suivi des effectifs du département.
- Coordination de l'ensemble des prestations RH délivrées par le SPEV.
- Développement de la fonction RH départementale.
- Appui et coordination des correspondants RH.
- Appui RH aux magistrats et aux collaborateurs de la Cour des comptes.
- Appui à la fonction de responsable des apprenti(e)s du Département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

1. Chef du département.
2. Chefs de service, cadres, collaborateurs, apprentis et stagiaires du DFIRE.
3. Candidats et partenaires externes.
4. CEP.

702.3 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Liquidation des successions dévolues à l'Etat.
- Gestion du droit à la pension des anciens CE et Juges cantonaux.
- Participations
 - Mise en oeuvre de la réglementation. Informations juridiques et conseils aux services de l'ACV concernés. Contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat. Traitement de problématiques transversales en lien avec ce domaine.
 - Suivi des participations financières et personnelles rattachées au DFIRE et contrôle du respect de la réglementation en la matière.
 - Suivi de la participation financière à Palexpo SA
- Subventions
 - Mise en oeuvre de la réglementation. Appui juridique aux services de l'ACV concernés. Contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat.
 - Mise en oeuvre de recommandations générales et transversales du CCF dans ce domaine.
 - Etablissement, actualisation et stabilisation de l'inventaire annuel des subventions.
 - Traitement de problématiques transversales en lien avec ce domaine.
- Secrétariat du **Conseil d'administration de la Saline de Bex** (SdB) et de la **Fondation des Mines de Sel de Bex** (FMSB).
- Suivi du projet "Nouveau musée cantonal des Beaux-Arts - Pôle muséal et culturel" et appui juridique spécifique occasionnel (OAE).
- **Cour des comptes** : coordination et suivi du processus d'évaluation prévu par l'article 38 LCComptes, organisation d'un hearing des partis politiques, rédaction d'un projet d'EMPL modifiant la LCComptes.
- **Service Immeubles, Patrimoine et Logistique** (SIPAL) :
 - Examen des adjudications par le SG
 - Examen des dossiers sous l'angle juridique
 - Réorganisation du support, notamment juridique, au sein du SG en faveur de ce service.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale vaudoise.
- Etablissements de droit public.
- Communes.
- Particuliers.
- Population.
- Entreprises.
- Anc. CE/juges cantonaux.

Mutations dans le personnel

Mars : arrivée de Mme Nathalie Jaquerod, économiste

Juin : départ de Mme Christelle Happi, apprentie de 1ère année

Août : arrivée de M. Adhe Pllana, apprenti de 1ère année

Août : arrivée de Mme Christine Croisier, assistante de direction

Octobre : départ (retraite) de Mme Annie Schwitzguébel, assistante de direction

Novembre : arrivée de M. Michel Staffoni, secrétaire général

Décembre : départ (retraite) de M. Giancarlo Ombelli, secrétaire général

Décembre : départ de Mme Jocelyne Grosclaude, secrétaire d'unité

pour l'OAE

Août : arrivée de Mme Stéphanie Bédard, chargée de missions stratégiques

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Secrétariat général (SG-DFIRE)
Sources d'informations complémentaires

Sources d'information complémentaires

Sur le site Internet de l'Etat de Vaud : www.vd.ch.

302.7 Relations extérieures

Pour le compte du Conseil d'Etat et en concertation avec les départements de l'ACV, assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et le développement de la politique extérieure du Canton de Vaud aux niveaux intercantonal, fédéral, transfrontalier, européen et international.

Descriptif

- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans la définition et la conduite de la politique extérieure du Canton de Vaud.
- Assurer la coordination des activités gouvernementales et départementales en matière d'affaires extérieures.
- Assurer le suivi et le développement des relations avec la Confédération et défendre les intérêts du Canton de Vaud à Berne.
- Assurer le suivi et le développement des relations et collaborations intercantionales, tant bilatérales que multilatérales, et participer à la promotion du fédéralisme coopératif.
- Assurer le suivi et le développement des relations Suisse-UE et des collaborations transfrontalières (notamment, gestion du programme Interreg France-Suisse).
- Assurer le suivi et le développement de la politique vaudoise à l'égard des organisations internationales (notamment en matière d'accueil d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales).
- Assurer le suivi et le développement de la Métropole lémanique.
- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans leurs démarches permettant d'assurer le rayonnement du Canton.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV, Groupe de coordination des affaires intercantionales,
- Grand Conseil : Commission thématique en charge des affaires extérieures,
- Autorités et administration fédérales, Députation VD aux Chambres fédérales(Conférence des Affaires fédérales), membres d'autres Députations cantonales
- CdC, CGSO, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, autres lobbyistes, réseau administratif des cantons de CH occidentale,
- Autorités et administrations des régions/départements français limitrophes, Conseil du Léman, ConférenceTransJurassienne, CRFG, ARE,
- ONU, OI, ONG, CAGI, FIPOI, DFAE, Canton de Genève.
- Médias.

En 2013, le Canton de Vaud, par son Office des affaires extérieures, a poursuivi ses activités afin de défendre ses intérêts et de favoriser son rayonnement auprès de la Confédération, des cantons et de ses voisins européens.

Plusieurs dossiers d'importance majeure pour la région lémanique et le canton de Vaud étaient à l'agenda politique fédéral, dont ceux relatifs aux infrastructures de mobilité qui sont arrivés au terme du processus parlementaire. Suivi très activement depuis plusieurs années, le Programme d'aménagement et de financement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) a été validé par les Chambres fédérales en tenant compte des revendications du Canton de Vaud et de la Métropole lémanique. Initialement, le message du Conseil fédéral prévoyait une première étape d'investissements à 3,5 milliards de francs d'ici 2025. Le Canton de Vaud a plaidé en faveur de la variante à 6 milliards comprenant d'importants aménagements sur l'axe Genève-Lausanne et Lausanne-Berne. Le succès de cette démarche, menée en bonne intelligence avec les parlementaires fédéraux vaudois et genevois, a été facilitée par les études réalisées grâce au préfinancement décidé par Vaud et Genève. L'action du Canton de Vaud a notamment permis de démontrer et faire valoir le fait que la Suisse occidentale et la région lémanique en particulier ont, ces vingt-cinq dernières années, été pénalisées par un défaut d'investissements. Pour autant que le Peuple accepte l'objet en votation en février 2014, ce retard pourra partiellement être comblé. S'agissant du réseau autoroutier pour lequel le Conseil d'Etat s'est également fortement impliqué, les avancées parlementaires permettant d'envisager la résorption des goulets d'étranglement et l'aménagement du contournement de Morges ont été mises à mal par le refus populaire de l'augmentation du prix de la vignette. Le Canton de Vaud veillera à ce que les réalisations indispensables soient prises en compte lors des prochaines étapes d'aménagement, conditionnées notamment par la création d'un fonds routier.

Les dossiers financiers et fiscaux ont également largement occupé le Parlement et les cantons. Citons par exemple la Convention Suisse-France contre la double imposition des successions. Signée par le Conseil fédéral durant l'été 2013, la nouvelle convention a été négociée sous la pression de la France qui menaçait de dénoncer le texte en vigueur. Totalement à l'avantage de la France, elle s'écarte des principes usuels de l'OCDE. En étroite collaboration avec les cantons romands les plus directement concernés par ce projet, le Canton de Vaud s'est engagé à dénoncer les conséquences néfastes qu'induirait le texte soumis pour ratification aux Chambres fédérales. En décembre, le Conseil national a clairement refusé d'entrer en matière. Le Conseil des Etats devrait se déterminer durant le premier semestre 2014. Autre exemple avec la réforme de la fiscalité des entreprises. Imposée par l'Union européenne, cette réforme a fait l'objet d'intenses réflexions et travaux entre la Confédération et les cantons. Vaud est un des quatre cantons les plus concernés par ces travaux, tout comme Genève avec lequel une démarche concertée a été établie.

Les thématiques liées au système de santé ont également été suivies de près. Outil nécessaire à la maîtrise des coûts, la clause du besoin a été réintroduite pour une durée de trois ans par les Chambres fédérales, comme l'avait fortement soutenu le Conseil d'Etat. S'agissant des primes d'assurance maladie, au terme de nombreuses négociations, un compromis a été trouvé entre le Conseil des Etats et les cantons pour le remboursement de près de la moitié (800 millions) des primes payées en trop par les assurés de certains cantons. Si le risque de voir ce dossier s'enliser est toujours présent, le Conseil d'Etat travaille étroitement avec les parlementaires fédéraux pour que ce compromis puisse enfin se concrétiser.

Le Canton de Vaud entend aussi jouer un rôle actif dans le développement des relations avec l'Union européenne, notamment dans l'évolution des relations institutionnelles ou alors dans celui de la recherche, formation et éducation. A l'échelle transfrontalière, il joue un rôle déterminant en pilotant le programme Interreg pour le bassin lémanique et en participant activement au Conseil du Léman ou à la conférence Transjurassienne. Enfin, le Canton de Vaud a poursuivi le développement de ses collaborations bilatérales avec ses cantons voisins et plus particulièrement avec Genève dans le cadre de la Métropole lémanique dont la construction est appelée à se développer.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Office des affaires extérieures (OAE)
Sources d'informations complémentaires

702.5 Office du registre foncier

Gestion du registre foncier.

Descriptif

7 offices décentralisés et un bureau détaché du registre foncier dirigés par un conservateur :

- Garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité foncière (réquisitions, expropriations, remaniements parcellaires, mise à jour de l'état descriptif ensuite de mensuration numérique et numérisation).
- Estimation fiscale des immeubles.

Inspectorat du registre foncier :

- Surveillance de la gestion des conservateurs (recours, information, coordination) et soutien informatique "métier".
- Instruction des dossiers d'expropriation pour le Chef du département et contrôle des dossiers de mutation ensuite d'expropriation.
- Secrétariat de la Commission foncière section II (autorisation de vente d'immeubles à des étrangers)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public.
- Notaires, ingénieurs géomètres.
- Communes et services de l'Etat.
- Professionnels de l'immobilier (Banques, gérances, fiduciaires principalement).

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Registre foncier (RF)
Evénements marquants, évolutions significatives

Les 7 offices décentralisés et le bureau détaché de Château d'Oex, dirigés par un conservateur, ont enregistré 49'053 réquisitions en 2013 (2008 : 49'761, 2009 : 50'611, 2010 : 53'436, 2011 : 55'141, 2012 : 50'173). Ils assurent la garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité du registre foncier.

Les cantons peuvent percevoir des émoluments pour les inscriptions au registre foncier (art 954 CC). En plus des émoluments, les registres fonciers perçoivent des droits de timbre gradués sur les titres hypothécaires, (les timbres de dimension ont été supprimés le 1er janvier 2007), pour le compte du Service d'analyse et de gestion financières. (PDF)

L'Inspectorat du registre foncier assure le secrétariat administratif de la Commission foncière, section II. Cette commission applique la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Elle a traité 246 dossiers. 191 concernaient des logements de vacances, 26 des résidences principales, 11 des établissements stables et 18 divers. Les logements de vacances sont soumis à un contingent fédéral et 112 acquisitions ont été autorisées.

De plus, le Chef du département a statué sur 5 recours contre des décisions de conservateurs. Il a également autorisé 48 expropriations dont 7 au Service des routes, 3 au Service des eaux, sols et assainissement, 32 aux communes et 6 qui relèvent directement de l'autorité fédérale (Routes nationales ou CFF).

Les données du registre foncier peuvent être consultées via Internet, gratuitement par les services de l'Etat et avec un abonnement pour certains utilisateurs (notaires, géomètres, communes, banques).

[Répartition des interrogations des immeubles via Internet pour l'année 2013.](#)(PDF)

L'année 2013 confirme le ralentissement global du marché immobilier. Si les volumes sont en légère diminution, les prix se maintiennent à un niveau relativement élevé.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Registre foncier (RF)
Projets particuliers et réalisation des objectifs 13

En application de la décision du Conseil d'Etat du 29 août 2007 concernant l'adaptation des registres fonciers à la nouvelle organisation territoriale, l'Office du registre foncier des anciens districts d'Aubonne et Rolle a été groupé aux registres fonciers des districts de Nyon et de Morges avec effet au 1er juin 2013. Elle est ainsi entièrement réalisée.

Dans ce contexte, le registre foncier de Nyon a fait l'objet d'aménagements intérieurs. En effet, les registres fonciers de Nyon et de Morges se répartissent les anciens districts d'Aubonne et Rolle. Si celui de Morges a été adapté au niveau du découpage, lors du déménagement à Tolochenaz le 1er avril 2010 pour laisser la place au Ministère public d'arrondissement (CODEX) dans le Bâtiment administratif cantonal.

Parallèlement, les locaux du registre foncier de Lausanne ont fait l'objet d'un rafraîchissement complet. En 30 ans, ces locaux n'avaient jamais fait l'objet de rénovation particulière en dehors d'un nettoyage régulier. Désormais, le registre foncier de Lausanne gère les immeubles des districts de Lausanne et de l'Ouest lausannois. Il peut ainsi rester dans les locaux actuels.

Les solutions proposées ont permis d'éviter des déménagements onéreux.

N° Simpa	Description	Statut
199	Traitement des transferts immobiliers par réquisitions électroniques	En cours
201	Simplification de la transmission des désignations des transferts immobiliers à l'ACI	En cours

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Registre foncier (RF)
Sources d'informations complémentaires

Site Internet du registre foncier (www.rf.vd.ch)

Site Internet de la Société suisse des conservateurs du registre foncier (www.registre-foncier.ch)

708.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif, logistique, RH, informatique statistique et financier.
- Gestion et coordination de la fédération statistique cantonale.
- Plan statistique cantonal.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Chef du département.
- Collaborateurs du service.
- Services de l'ACV.
- Services transversaux.
- Secrétariats généraux.

708.1 Collecte

Collecte de données à but statistique.

Descriptif

- Définition des besoins en matière de données à but statistique.
- Exploration de fichiers de données administratives.
- Exécution d'enquêtes statistiques fédérales et cantonales.
- Saisie des données.
- Validation des données.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

708.2 Production et analyse

Production et analyse de données statistiques.

Descriptif

- Gestion de la Plate-forme d'information statistique de l'Etat (PISE).
- Production des statistiques périodiques.
- Conduite de projets statistiques.
- Mandats, expertises et conseils.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Autres cantons.
- Organismes intercantonaux.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

708.3 Diffusion

Diffusion de l'information statistique à l'aide de différents supports adaptés aux besoins des utilisateurs.

Descriptif

- Annuaire statistique du canton de Vaud.
- Atlas statistique du canton de Vaud sur internet
- Atlas statistique de la ville de Lausanne et de son agglomération.
- Courrier statistique Numerus.
- Courrier statistique Lausanne déchiffrée.
- Flashs statistiques (communiqués de presse).
- Séries "Conjoncture vaudoise" en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise.
- Série "Communications statistiques Vaud".
- Série "Communications statistiques Lausanne".
- Chiffes clés de l'Espace lémanique.
- Mémento "Vaud en chiffres".
- Mémento de la Métropole Lémanique.
- Rapports à diffusion limitée.
- Réponses à la carte.
- Centre de documentation.
- Calculateur de salaires en ligne.
- Site internet "Statistique Vaud".
- Site internet "Statistique Lausanne".
- Site internet de l'Observatoire du logement.
- Publications et site internet de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

708.4 Statistique Lausanne

Réalisation sous mandat de la Municipalité de Lausanne de toutes les prestations statistiques de la Ville de Lausanne.

Descriptif

- Productions périodiques.
- Etudes et analyses.
- Publications.
- Site internet.
- Atlas statistique.
- Réponse à la carte.
- Conseil, méthodologie.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Municipalité de Lausanne.
- Lausanne Région.
- Administration communale lausannoise.
- Confédération.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Le Plan statistique cantonal décrit, sous la forme de fiches de projets et de productions périodiques, l'ensemble de l'activité statistique de l'Etat; il est adopté chaque année par le Conseil d'Etat. Le Plan statistique 2013, approuvé en décembre 2012, comptait 40 projets et 115 productions périodiques. Globalement, dans l'ensemble de l'administration, les ressources estimées a priori pour la réalisation des productions statistiques périodiques s'élevaient à 248 mois/personne dont 95 pour Statistique Vaud; celles pour les projets atteignaient 105 mois/personne dont 45 pour Statistique Vaud. En cours d'année, certains des projets inscrits au plan statistique 2013 ont été ralentis sans pour autant perturber la bonne marche du service; d'autres sont apparus et ont été entrepris en fonction des nécessités et des priorités qui s'imposaient.

Cinq axes principaux de travail peuvent être mis en exergue à partir du plan statistique 2013. Ce sont: le développement de l'information statistique sur une base administrative, le développement de l'information statistique sur la base d'enquêtes, la diffusion publique de l'information statistique, la statistique en tant qu'outil d'aide à la décision pour les autorités ainsi que pour l'administration et enfin le partenariat avec l'extérieur du canton.

Les données du Registre des personnes sont utilisées pour produire la statistique portant sur la population résidante des communes. Ainsi, la révision de toute la production annuelle des statistiques de la population a continué en 2013 dans le cadre du Recensement fédéral de la population. La première exploitation de l'enquête structurelle, pour laquelle un suréchantillonnage a été commandé à l'OFS, a commencé en 2013 avec la parution d'un Numerus hors série.

Les exigences de l'OFS en matière de statistique de la construction font que les cantons doivent produire, dès 2011, une statistique trimestrielle de la construction (investissements et logements). La réalisation de cette statistique se fait sur la base de la nouvelle application qui recourt aux informations de la CAMAC et à celles du Registre cantonal des bâtiments. L'application "STC" a été pleinement utilisée en 2013 en subissant encore quelques améliorations.

L'élaboration d'un nouveau modèle de projection de ménages qui avait débuté en 2012 s'est terminé en 2013. Ce nouveau modèle, cohérent avec les perspectives de population par âge et par région, permettra d'établir des projections sur les ménages par catégories, sur la demande de logements et sur la population active. Les premiers travaux ont débuté en 2013 et se termineront durant le premier trimestre 2014.

En collaboration avec différents partenaires, dont la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, Statistique Vaud a élaboré un projet d'étude des besoins basé sur un échantillon représentatif d'enfants issus du Registre des personnes. Statistique Vaud a assuré le suivi du projet ainsi que la phase de validation et de traitement de la non-réponse. Le rapport final produit par l'IDHEAP est paru en août 2013

Depuis plusieurs années, Statistique Vaud développe des collaborations intercantionales. Ainsi, concernant les mandats qui lui sont confiés en matière de perspectives démographiques, Statistique Vaud poursuit une collaboration avec les cantons de Genève et de Neuchâtel. Les cantons partenaires apprécient la haute compétence de Statistique Vaud dans le domaine des perspectives de population. D'une manière plus générale, les collaborations instituées se poursuivent aussi bien avec le canton de Genève qu'avec celui de Neuchâtel. Ces collaborations portent potentiellement sur l'ensemble du champ de l'activité statistique publique. Dans ce contexte, Statistique Vaud participe, avec Statistique Genève, au suivi statistique dans le cadre de la collaboration liée à la Métropole Lémanique.

La collaboration au sein de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ), qui associe les statisticiens des cantons suisses de l'Arc jurassien ainsi que l'INSEE Franche-Comté, a débouché notamment sur la production plusieurs analyses : la première faisant le point sur la situation économique de l'Arc Jurassien, la seconde présentant la microtechnique dans l'Arc Jurassien et une troisième faisant le point sur une large palette d'indicateurs.

Cet observatoire a pour but de fournir des éléments statistiques permettant une analyse objective de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne.

Le développement de l'information statistique se fait, en continu, au travers de collectes d'informations, de synthèses, d'analyses, de mises à disposition d'informations statistiques sous des formes variées et adaptées aux besoins des utilisateurs. Pour cela Statistique Vaud s'appuie sur les enquêtes existantes, qu'elles soient cantonales ou fédérales, mais aussi de plus en plus sur des applications administratives.

Parmi les principaux projets qui constituent des nouveautés qui ont été réalisés en 2013, on peut citer, en plus des projets mentionnés au chapitre "Evénements marquants et évolutions significatives" :

- Réalisation d'un nouveau modèle de perspective de ménages, logements et population active.
- Mise en oeuvre d'un modèle révisé de prévision de chômage.
- Exploitation de données des Relevés structurels 2010 et 2011.
- Réalisation de deux Numerus hors-série portant, le premier, sur la mobilité des Vaudois en 2010 et le second, sur l'exploitation des variables du Relevé structurel 2011.
- Exploitation des données du micro-recensement transport de 2010.
- Réalisation des nouveaux tests conjoncturels portant sur les services et le commerce de détail

Par ailleurs, Statistique Vaud est régulièrement associé aux travaux de nombreux groupes, principalement internes à l'administration, dans divers domaines : fiscalité, registres des personnes, registres des bâtiments et des logements, péréquations financières, planification dans l'enseignement postobligatoire, PIB vaudois, etc...

A signaler également la participation à des groupes intercantonaux, dont notamment : la Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT) ainsi que la Conférence suisse de statistique (CORSTAT).

Courrier statistique Numerus (6 numéros)

Numerus Hors-série :

- La mobilité des Vaudois en 2010
- Multi-culturelle et urbaine, la population vaudoise se dévoile sous de nouveaux aspects

Courrier Lausanne déchiffrée (1 à 3 numéros)

- La population lausannoise en 2012
- Situation du parc de logements dans l'agglomération lausannoise

Annuaire statistique du canton de Vaud 2013

Mémento statistique "Vaud en chiffres 2013"

Flashes trimestriels :

- Hôtellerie
- Emploi

Série Conjoncture vaudoise :

- Industrie
- Construction
- Hôtellerie-restauration
- Services
- Commerce de détail

Sites Internet

Statistique Vaud : www.stat.vd.ch

Statistique Lausanne : www.stat-lausanne.vd.ch

Atlas statistique du canton de Vaud : www.stat.vd.ch/cartostat

Atlas statistique de la ville de Lausanne : www.stat-lausanne.vd.ch/cartostatls

Calculateur de salaires en ligne : www.stat.vd.ch/salaires

Observatoire du logement : www.obs-logement.vd.ch

Statistique Lausanne : www.stat-lausanne.vd.ch

703.0 Automatisation des processus de travail

703.0 Automatisation des processus de travail

Descriptif

- Assujettissement automatisé à partir des mutations transmises électroniquement par les communes (CdH).
- Transmission des déclarations d'impôt des personnes physiques par Internet et enregistrement automatique des éléments dans l'outil de TAO.
- Saisie des déclarations d'impôt (par numérisation automatique - scannage - des déclarations établies sur support papier, avec ou sans code à barres bidimensionnel, ou par enregistrement manuel).
- Traitement des certificats de salaire des employeurs (conformément à l'article 179, alinéa 1, lettre d, LI - [voir directive](#), PDF)
- Taxation assistée par ordinateur des Personnes Physiques (règles de contrôles préalables - alertes - automatiques).
- Perception et taxation des personnes morales.
- Impôt source (changement important annoncé pour 2014).
- Communications intercantionales ([CH-Meldewesen](#))
- Centre d'appels téléphoniques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables (et leurs mandataires).
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- CAVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

703.1 Tenue du Registre fiscal

703.1 Tenue du Registre fiscal

Tenue du Registre fiscal, UNIREG, (base de données regroupant l'ensemble des informations liées à l'identité du contribuable et de ses relations avec les bases de données du RF et du RC, voir d'autres fournisseurs d'informations).

Descriptif

Registre fiscal - UNIREG

(cf. art. 171 de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux, LI - RSV 642.11)

- Gestion (tenue à jour et contrôle) automatique du registre fiscal des personnes physiques (individus, immeubles).
- Gestion (tenue à jour et contrôle) manuel du registre fiscal des personnes morales (sociétés, immeubles).
- Gestion de l'assujettissement.

Registre cantonal des personnes - RCPers

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la LHR, ouverture réglementée du registre des individus aux autres services étatiques (RDCC).

- Loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes ([LHR](#), PDF)
- Loi vaudoise d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes, du 2 février 2010 ([LVLHR](#))

Registre cantonal des entreprises

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la LIDE, initialisation du projet de constitution d'un RCEntr.

- Loi fédérale du 18 juin 2010 sur le numéro d'identification des entreprises ([LIDE](#), PDF)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- RC.
- RF.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Administration cantonale vaudoise.
- Services paraétatiques.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Administration cantonale des impôts (ACI)

Groupes de prestations

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques.

Descriptif

Régulation du versement de l'impôt en 12 mensualités obligatoires (voire, dans une phase future et avec l'accord du contribuable, versement de l'impôt directement par l'employeur).

Actuellement, l'intégration facultative du paiement de l'impôt fédéral direct* aux acomptes de l'impôt cantonal (et communal si la commune a confié cette perception à l'Etat) concerne plus de 102'000 contribuables.

* systématique pour les nouveaux contribuables (nouveaux arrivants, majeurs, permis C).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Employeurs.

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton).

Création d'une déclaration d'impôt simplifiée destinée à ce type de contribuables (propriétaires d'immeubles privés seulement).

[DI HC PP](#)

Rappel : En vertu de la loi du 15 décembre 2000 sur la coordination et la simplification des procédures de taxation des impôts directs dans les rapports intercantonaux, la compétence de procéder à la taxation de l'impôt fédéral direct et des impôts directs cantonaux de la même période fiscale doit en principe échoir à un seul canton. La déclaration d'impôt du canton du domicile est également valable pour les autres cantons; ceux-ci sont en droit d'en demander une copie au contribuable, qui la joint à la formule du canton concerné. Lorsqu'il ressort de la déclaration d'impôt d'un contribuable ayant son domicile dans le canton qu'il est aussi assujéti à l'impôt dans un autre canton, l'autorité de taxation porte le contenu de sa déclaration et sa taxation à la connaissance des autorités fiscales de l'autre canton.

Descriptif

Taxation appliquée aux contribuables domiciliés dans un autre canton suisse mais propriétaires d'un immeuble dans le Canton de Vaud ou y exerce une activité lucrative indépendante.

L'échange d'informations (répartitions intercantionales) se fait par transfert de fichiers électroniques (application [CH-Meldewesen](#), via Sedex)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI VD et autres cantons.
- OID.
- Communes.
- Canton.

703.4 Taxation des Personnes Morales

703.4 Taxation des Personnes Morales

Taxation des Personnes Morales.

Descriptif

- Taxation des dossiers et notification (Associations et Fondations y compris).
- Contrôle de la taxation et redressements fiscaux.

- *Participation à un projet de la CSI relatif à l'échange de données permettant de simplifier et sécuriser la taxation des personnes morales*

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- OIPM.
- SCRIS.
- Mandataires.
- AVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Administration cantonale des impôts (ACI)
Evénements marquants, évolutions significatives

Rappelons tout d'abord quelle est la mission de l'ACI :

Percevoir les impôts en taxant les contribuables dans le cadre de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine et de la politique dictée par le Conseil d'Etat, pour le compte du Canton, des communes et de la Confédération.

L'activité de taxation ordinaire des personnes physiques, quand bien même le nombre d'assujettis ne cesse d'augmenter, a pour la cinquième année consécutive, dépassé l'objectif de 75% de dossiers taxés au 31 décembre (77.84% des contribuables figurant au rôle au 31 décembre 2012).

Chiffres illustrant l'activité de l'Administration cantonale des impôts en 2013	
Domiciliés dans le canton au 31.12.2012 (+ 2.1 %)	405'091
Domiciliés hors du canton (+ 3.9 %)	16'705
Domiciliés hors de Suisse (+ 1.8 %)	11'794
Soumis à l'impôt d'après la dépense (- 0.5 %)	1'387
Contribuables PP figurant au rôle (+ 2.1 %)	434'977
Contribuables soumis à l'impôt à la source (+ 4.7 %)	85'029
Contribuables PM/APM au rôle (+ 4.1 %)	31'135
Réclamations traitées à l'Administration centrale	1'807
Décisions d'exonérations (<i>pure utilité publique</i>)	256
Décisions d'exonérations temporaires (entreprises nouvelles)	20
Dossiers traités par l'inspection fiscale (y.c. CS soustraits)	988
Demandes satisfaites par le CAT	160'333
Demandes de modifications d'acomptes 2013	35'333

- Produits des impôts : voir les comptes de l'Etat

Alors que les règles fixant l'assiette fiscale n'évoluaient que peu (rappel : la marge de manœuvre du canton est limitée par la LHID et l'absence d'inflation au sens de l'IPC n'engendre aucune adaptation des barèmes et déductions prévues explicitement par la loi), l'Administration cantonale des impôts a été impliquée dans la gestion des problèmes suivants :

- suivi des décisions d'exonérations fiscales temporaires, avec le SPECO et les organes de contrôle (CCF, Cour des comptes);
- participation aux réflexions et analyses relatives à l'imposition des personnes morales (RIE III, statuts fiscaux spéciaux, etc.), dans le cadre des mesures dictées par l'étranger (UE, OCDE, etc.), menées par la Confédération (*Leitorgan* notamment);
- traitement des dossiers de frontaliers français, dans le cadre de la CDI franco-suisse;
- règlement de la compensation financière française versée, en fin d'année seulement (règlement aux communes le 23.12.2013), en application de l'Accord du 11 avril 1983 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers, A-IRT (RS 670.92).

Relations avec l'AFC (Confédération) et les administrations fiscales des autres cantons

Les résultats statistiques transmis chaque année à l'Administration fédérale des contributions servent notamment à la définition de la capacité économique du canton dans le cadre de la RPT. Ces données concernent :

- les revenus (IFD) des personnes physiques,
- les revenus des étrangers soumis à l'impôt à la source, ainsi que des frontaliers,
- les bénéficiaires (IFD, résultats bruts) des personnes morales,
- les fortunes imposables des personnes physiques, et,
- les répartitions intercantionales de l'impôt fédéral direct.

Le projet de la CSI (Conférence suisse des impôts) "ELM-QST" entre dans sa phase finale. Alors que tous les cantons suisses ont harmonisés les types de barèmes utilisables (cf [ODFF du 25.02.2013](#)), la mensualisation de l'impôt à la source est permise par le concept développé qui simplifie le travail des employeurs et celui des administrations, grâce surtout aux fonctionnalités définies par SWISSDEC pour les logiciels de traitement des salaires :

- transmission des informations aux partenaires (ACI, OFS, SUVA, AVS, etc.) par une simple commande,
- calcul des impôts à la source en fonction du domicile du salarié,
- établissement et diffusion automatique des certificats de salaire aux administrations fiscales cantonales ayant prévu cette communication (BE, BL, BS, FR, JU, NE, SO, VD, VS)

Relations avec les autres tiers

Des développements informatiques sont en cours au sujet de la gestion des mutations immobilières (partenariat avec les Notaires et le Registre Foncier); la mise en production des mesures de simplification majeures en découlant est prévue pour 2014.

Le Registre cantonal des Personnes (RCPers), dont l'ACI est en charge, s'est ouvert aux services de l'ACV. A fin 2013, outre les interfaces avec d'autres applications informatiques, plus de 6'500 collaborateurs de l'Etat et des communes peuvent accéder à cette application. Chaque mois 200'000 consultations sont enregistrées. L'avenir de la cellule en charge du traitement des recensements fédéraux et de la gestion des anomalies constatées a fait l'objet d'un rapport de l'Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation (UCA).

La réunion du *Club des 100* s'est tenue le 2 septembre 2013, sur le bateau *Lausanne*, amarré à Ouchy.

Organisation du service

L'année a été marquée par la poursuite de la réorganisation territoriale du service. L'office de Rolle-Aubonne a été fermé à fin mars 2013 (voir [communiqué de presse](#)). Pour sa part, le bureau de la Vallée, à l'instar de celui du Pays-d'Enhaut, a réduit ses horaires d'ouverture au public (voir [communiqué de presse](#)).

2013 marque également l'initialisation, à compter du 1er août, du système de contrôle interne. La direction du service a établi des axes prioritaires (à atteindre d'ici fin 2014) qui sont le choix des outils, l'inventaire des contrôles et leur formalisation. Les priorités établies sont l'exhaustivité des assujettis RCPers et UNIREG, l'exhaustivité des taxations des personnes physiques et la formalisation du suivi régulier de l'avancement des travaux de taxation, sur la base des outils mis en œuvre par le DWH, l'exhaustivité des acomptes et décomptes, avec suivi des anomalies et le suivi des procédures contentieuses.

Formation

Outre les formations CSI (l'Administration cantonale des impôts est le centre d'enseignement pour la Suisse romande), divers cours internes ont dispensés en 2013 dans les domaines de la perception, du contentieux, de la comptabilité, de l'assujettissement et des généralités fiscales.

De plus, une information générales sur le bon usage des outils informatiques à disposition a été dispensée à l'ensemble des collaborateurs du service.

Législation

Fiscalité

Loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI ; RSV 642.11)

- Modification du 30 avril 2013, entrée en vigueur le 1er janvier 2013 (imposition des personnes morales)
- Modification du 8 octobre 2013, entrée en vigueur le 1er janvier 2014 (gains de loterie, commission de perception de l'impôt à la source, règle de conservation des documents et gains immobiliers)
- Adaptations réglementaires annuelles

Harmonisation des registres

Loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LVLHR – RSV 431.02)

- Modification du 19 mars 2013, entrée en vigueur à la même date* (automatisation des transferts d'information, usage du NAVS13)
* *modification concurrente de la LCH*

Informatique

Un effort toujours très soutenu des collaborateurs du service dans ces projets a marqué l'année 2013.

Assujettissement à l'impôt

Il convient tout d'abord de relever que plus de la moitié (52.4 %) des déclarations d'impôt déposées par les personnes physiques l'ont été par Internet. Alors qu'il ne s'agissait que de la deuxième expérience de ce mode de transmission, notre canton se conforte en qualité de leader au plan national pour l'usage de ce vecteur d'information.

Les développements se sont concentrés sur les mesures nécessaires au nouveau "dossier permanent", ainsi qu'au projet de simplification et d'automatisation du traitement des désignations notariales (en relation avec le RF et l'association des notaires vaudois).

Harmonisation des registres

Les objectifs assignés pour les recensements trimestriels de l'année 2013 ont pu être atteints grâce aux efforts soutenus de toutes les parties concernées (ACI, OIT, DSI, CdH communaux). Un effort toujours important et soutenu d'accompagnement des communes a permis de respecter les échéances régulières de transfert d'informations.

La nouvelle gestion des informations dans le Registre Cantonal des Personnes a nécessité la mise à jour des dispositions légales concernées (LVLHR et LCH), ainsi que l'adoption d'un décret permettant le financement des mesures à mettre en œuvre tant au niveau cantonal, que dans les applications communales de contrôle des habitants.

[EMPL 39, de janvier 2013](#)

[EMPD 40, de janvier 2013](#)

[Article dans "Canton-Communes" de décembre 2013 \(pages 2-4\)](#)

Les objectifs découlant de la contrainte du droit fédéral relatif à l'identification unique des entreprises (LIDE) et des besoins de SIF, fondent les évolutions traduites également dans l'EMPD ci dessus.

Taxation

L'amélioration des processus de contrôles automatiques, associés au nouveau mode de gestion des déclarations d'impôt, a permis de diligenter la taxation ordinaire des personnes physiques ; les objectifs assignés à l'ACI ont été atteints pour la cinquième année consécutive.

Un effort particulièrement important a été enregistré dans le traitement de l'impôt à la source a permis de rattraper le retard consécutif à la mise en œuvre de l'application maintenant disponible.

D'autre part, les opérations préparatoires à la mise en production des modifications décidées au plan fédéral (projet ELM-QST) - le canton de Vaud était l'un des pilotes - permettront de satisfaire à la mensualisation de l'impôt à la source dès le 1er janvier 2014 (voir [communiqué de presse du 26 août 2013](#)).

Aucun changement n'est à relever pour les personnes morales.

Perception

Alors que VaudFactures/Tax (e-facture) permet aux contribuables vaudois de se simplifier le règlement de ses factures fiscales depuis fin 2012, le cap des 10'000 adhérents actifs a été franchi le 18 décembre 2013.

Collaboration intercantonale

Dans le cadre de la Conférence suisse des impôts (CSI), l'ACI participe activement aux projets suivants :

- Certificat de salaire : [SWISSDEC](#),
- Informations inter-administrations : [ch-Meldewesen](#),
- Communication de l'estimation des titres ([WVK-CET](#)),
- Etat des titres uniformisé électronique : e-Wertschriften,
- Impôt à la source : [ELM-QST](#),
- Gestion des poursuites (Thémis).

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
188	Dépôt de la déclaration d'impôt par Internet		La mesure a été mise en oeuvre avec la déclaration 2011, remplie et déposée en 2012 (voir "Evénements marquants, évolutions significatives") <i>"Sa déclaration d'impôt en 1 clic d'œil"</i>

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Administration cantonale des impôts (ACI)
Sources d'informations complémentaires

Site Internet du service : www.vd.ch/impots

Dépliant annuel

Supplément au quotidien 24Heures

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Groupes de prestations

704.0 Administration

704.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du budget
- Support logistique
- Support informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Départements et services
- Services transversaux
- Commission des finances (COFIN)

704.1 Planification et solutions financières

704.1 Planification et solutions financières

- Planification financière
- Programme de législature
- Rating
- Finances publiques
- Etudes et analyses
- Commissions intercantionales

Descriptif

- Etablir la planification financière de l'Etat de Vaud.
- Transmettre les informations nécessaires à la Chancellerie pour établir le Programme de législature.
- Gérer les activités liées à la surveillance annuelle de la notation du Canton par l'agence Standard & Poor's. Transmettre les données statistiques demandées par le Credit Suisse, l'UBS et la Banque cantonale de Zurich pour établir le rating du Canton.
- Suivre les dossiers fédéraux (RPT, BNS, Allègement des tâches, autres) et consolider les effets financiers pour le Canton. Représenter le SAGEFI dans la cellule RPT.
- Etablir des rapports concernant des sujets ayant trait aux finances publiques.
- Préparer les séances et répondre aux demandes de la Conférence des directeurs cantonaux (FDK) et du Groupe d'études pour les finances cantonales (FKF).
- Proposer des solutions pour des dossiers à forts enjeux financiers
- Conduire le projet "Système de contrôle interne - SCI"

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les divisions du SAGEFI
- Les départements
- Les bailleurs de fonds
- Le public

704.2 Gestion financière opérationnelle

704.2 Gestion financière opérationnelle

Elaborer le calendrier et la conduite du budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le suivi financier et technique du budget en exploitation.

Descriptif

- Elaborer les directives budgétaires.
- Suivre le processus et les délais du budget en élaboration.
- Elaborer la consolidation du budget des départements.
- Proposer une synthèse du budget au Conseil d'Etat.
- Elaborer des propositions à l'attention du chef du Département des finances et des relations extérieures lors du processus budgétaire.
- Effectuer le suivi budgétaire trimestriel pour le Conseil d'Etat.
- Analyser les propositions des départements soumises au visa du chef du Département des finances et des relations extérieures (crédits supplémentaires, reports de crédit,...).
- Analyser les projets de lois (EMPL), les projets de décrets (EMPD) ainsi que les projet fédéraux (lois, ordonnances, conventions-programmes) du point de vue financier et technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les départements
- Le public

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

Consolider les comptes des départements et tenir les comptes de l'Etat de Vaud, en émettant des directives financières, en gérant l'outil comptable de référence (Procofiév) et en assurant la gestion administrative des fonds spéciaux d'utilité publique.

Responsable de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures.

Gestion de la dette de l'Etat de Vaud et les activités opérationnelles de financement.

Suivi, analyse et mise en évidence des risques financiers encourus par l'Etat, plus particulièrement dans les dossiers ayant trait aux participations de l'Etat aux personnes morales, aux garanties/cautionnements et prêts octroyés ainsi que des entités à qui l'Etat a confié une mission déléguée.

Descriptif

- Consolidation des comptes de l'Etat de Vaud
- Publication des comptes consolidés de l'Etat de Vaud
- Rédaction du rapport annuel du Conseil d'Etat
- Elaboration de directives financières
- Gestion du plan comptable
- Maintien et développement de la plateforme financière de l'Etat de Vaud (Procofiév)
- Administration financière des fonds d'utilité publique
- Administration de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures (tâche du responsable financier départemental)
- Appui technique et financier sur le plan comptable des départements et des services
- Gestion de la dette
- Renouvellement des emprunts à long terme en fonction des échéances
- Emprunts & placements à court terme en fonction des besoins journaliers
- Inventaire des participations, analyse et gestion du risque financier
- Rapport au Conseil d'Etat sur les participations
- Inventaire des cautions, garanties, prêts, leasing et garantie de déficit
- Mise en place d'un suivi des risques financiers en collaboration avec les départements
- Elaboration de l'annexe des comptes au bilan de l'Etat de Vaud
- Conduite du projet "Système d'information financier - SIF"

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Les départements
- Le public
- Les banques
- Les institutions financières

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
Evénements marquants, évolutions significatives

Le SAGEFI a œuvré, en collaboration avec les services concernés, à quelques dossiers dont les enjeux financiers et / ou la complexité sont importants, il s'agit des dossiers ou thèmes suivants :

- Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), notamment en ce qui concerne le décret de CHF 1.44 mrd lié à la recapitalisation de la Caisse ;
- Protocole d'accord sur les relations financières entre l'Etat et les communes ;
- Réforme de l'imposition des entreprises, notamment sur le volet RPT et les questions de mesures compensatoires de la Confédération ;
- Prise de participation dans la société des Salines du Rhin ;
- Loi sur la pédagogie spécialisée ;
- Musée cantonal des Beaux-arts et Pôle muséal.

Dans le cadre de ses activités courantes, le SAGEFI a émis 718 déterminations contre 694 en 2012, soit une augmentation de 3%.

En ce qui concerne la gestion de la dette, 3 emprunts à long terme émis en 2003 dans le cadre de la recapitalisation de la BCV ont été remboursés à leur échéance pour un total de CHF 1'160 mios. Un nouvel emprunt de CHF 250 mios, d'une durée de 20 ans (échéance au 24.10.2033) a été émis au taux nominal de 2% (taux réel de 1.95631%) ; il est destiné au financement d'une part de la recapitalisation de la CPEV, et d'autre part du programme d'investissement de la présente législature.

La montée en puissance du programme d'investissements de l'Etat de Vaud s'est ressentie, tant dans le nombre d'EMPD soumis à la détermination du SAGEFI que dans l'exercice de priorisation du budget d'investissement 2014 et du plan 2015-2018 réalisé de manière itérative avec la Chancellerie, les départements et le Conseil d'Etat entre février et septembre 2013.

Finalement, en date du 14 juin 2013, l'agence Standard & Poor's (S&P) a relevé d'un ultime cran la note de référence à long terme du Canton de Vaud. Arrêtée à AA+ (tendance positive) depuis 2011, cette note est désormais de AAA, soit au maximum de l'échelle des notations financières. Le Canton de Vaud figure désormais parmi les meilleurs débiteurs de Suisse aux côtés de la Confédération et des cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Zurich, et Schwyz.

Modification de la loi sur les finances (MCH2) et Elaboration du budget 2014

Modification de la loi sur les finances (MCH2)

Dans le cadre des travaux en lien avec l'introduction du nouveau logiciel SAP, il avait été décidé de procéder simultanément au passage au nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. La modification de la loi sur les finances (LFin) rendue nécessaire par ce changement de référentiel comptable avait été adoptée par le Grand Conseil en date du 11 décembre 2012 ; la mise en vigueur de cette modification de la LFin a été faite le 1er janvier 2014.

Elaboration du budget 2014

En avril 2013, la procédure budgétaire 2014 a été initiée sur le nouveau logiciel SAP. Au préalable, lors de la formation y relative, le taux de satisfaction exprimé par les 115 collaboratrices et collaborateurs concernés avait été qualifié de bon à très bon, tandis que le taux d'évaluation des acquis se situait entre très bon et excellent.

Cette tendance favorable ressentie durant les formations s'est concrétisée dans les faits tout au long du processus de saisie de la première version du budget. Les utilisateurs, tant du SAGEFI, des unités financières départementales que des services ont pu mesurer la réelle plus-value qu'apportent les outils SAP CO et BW en termes de consolidation des informations, de reporting, d'analyses de toutes sortes et de gains d'efficacité.

Il convient de relever la performance des départements et services de l'administration qui sont parvenus à déposer leur 1ère version du budget 2014 dans SAP le 22 mai 2013 en un temps record (moins de 4 semaines contre plus de 2 mois l'année précédente). Cette rapidité est à saluer, d'autant plus qu'un point non négligeable devait être pris en compte cette année, soit le passage du plan comptable MCH1 à MCH2 susmentionné.

Les versions ultérieures du budget ont été déposées en juin et août dans ce nouvel environnement, sans rencontrer de problème technique ou fonctionnel important.

En outre, l'ensemble des comptes 2012 et du budget 2013 dans leur version MCH2 ont été introduits dans BW pour permettre une comparaison avec les projets de budget 2014 en élaboration.

Finalement, le Conseil d'Etat a transmis son projet de budget à la Commission des finances qui a pu traiter et analyser le budget de manière ordinaire quand bien même les documents transmis et le plan de comptes avaient subi des sensibles modifications par rapport à l'année précédente.

Projet « Nouveau système d'information financier (SIF – SAP) »

Comme en 2011 et 2012, les ressources internes du SAGEFI en 2013 ont été essentiellement orientées sur les besoins du projet de « nouveau système d'information financier SIF-SAP ».

Pour rappel, la transversalité du projet, qui impacte l'ensemble des services de l'Etat, la complexité des interfaces avec les nombreux logiciels métiers qui interagissent avec le système financier, ainsi que les nouvelles pratiques induites et compétences exigées par le nouveau logiciel avaient amené le Conseil d'Etat, en fin d'année 2012, à redéfinir la planification, notamment la date de mise en service initialement prévue au 1er janvier 2013, et à réestimer les montants nécessaires au déploiement du système.

En date du 2 juillet 2013, le Grand Conseil a adopté un exposé des motifs « accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 7.55 mio au crédit alloué par décret du 14 septembre 2010 pour le projet SIF, montant destiné au financement des ressources informatiques (développement, interfaces, intégration) ».

L'année 2013 a été consacrée à finaliser le développement du système, réaliser les tests unitaires, d'intégration et de masse, à adapter ou écrire une trentaine d'interfaces (entrantes et sortantes) SAP-applications métiers de l'ACV, à élaborer les documents de formations et délivrer les formations relatives au budget (115 utilisateurs) et à l'ensemble de la solution SIF-SAP (650 collaborateurs) et finalement à élaborer et exécuter le plan de basculement des données et des outils entre Procofiév et SAP pour le démarrage de l'ensemble du nouveau SIF au 1er janvier 2014.

En outre, dans le cadre de l'implémentation du nouveau SIF, trois directives d'exécution du DFIRE ont été révisées ou élaborées, soit :

- Directive no 6 sur les caisses ;
- Directive no 28 sur la gestion du tiers SAP ;
- Directive no 29 sur l'utilisation du tampon d'imputation des pièces comptables.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
Sources d'informations complémentaires

Intranet :

<http://intranet.etat-de-vaud.ch/finances/>

Site officiel du Canton de Vaud

www.vd.ch

64.0 Gestion et administration du service

64.0 Gestion et administration du service (SIPaL)

Gestion et administration du service.

Descriptif

Direction du service

Chef de service

Le chef de service conduit le service sur la base d'objectifs. Il définit la stratégie générale et les grands axes de développement du service. Il propose au chef de département une/plusieurs stratégies en regard de la multiplicité des activités du service. Il les met ensuite en application sous la forme d'objectifs annuels à atteindre (en partenariat avec les responsables de divisions) et veille à ce que le service opère dans le cadre des missions, au nombre de 17, qui sont les siennes.

Une philosophie de service au service des services est la règle.

Quelques activités, non exhaustives :

- Initialisation de tous nouveaux projets immobiliers
- Conduite hebdomadaire des rapports de service (9 subordonnés directs).
- Suivi mensuel du reporting financier et RH
- Analyse de tous nouveaux besoins immobiliers émanant de l'ACV
- Promotion et benchmarking du service vers l'extérieur
- Exposés auprès d'administrations, Hautes Ecoles, Associations, Sociétés
- Contacts avec la Presse
- Suivi et orientation des projets
- Prospection en vue d'acquisition

Le SIPAL est constitué de 6 divisions :

- L'entité *Stratégie et Développement*, placée sous la conduite de l'architecte cantonal. Elle est en charge d'appliquer la "Stratégie immobilière horizon 2020" des biens de l'Etat et de promouvoir le développement de projets selon les besoins des services de l'Etat.
- La *division Architecture et Ingénierie*, chargée de l'exécution des projets, de l'entretien et de la valorisation du parc immobilier de l'Etat, de recherche et développement dans le domaine de l'énergie.
- La *division Immobilier*, chargée de satisfaire les besoins en locaux de l'Administration cantonale, de la gérance à tiers et auprès de tiers, de l'exploitation des bâtiments et de la gestion des assurances choses et patrimoine.
- La *division Patrimoine*, composée des sections Monuments et Sites et Archéologie, chargée de la défense du patrimoine bâti, de ses origines jusqu'au XXème siècle.
- La *Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)*, chargée de la logistique de l'Etat.
- La *division Support*, chargée de la gestion financière, ressources humaines et administrative du service.

17 missions stratégiques opérationnelles donnent un cadre précis aux activités du service. Le SIPaL peut compter sur un effectif de 445 collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Départements, secrétaires généraux et services
- Autres services constructeurs vaudois et hors canton
- Associations professionnelles
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat (Hospices et Unil exceptés)
- Les communes vaudoises

Collaborateurs du service

- Entreprises
- Propriétaires de biens immobiliers (Confédération, communes, collectivités de droit public ou privé, privés)
- Hautes Ecoles
- Associations locales et nationales

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires.

Descriptif

Stratégie de planification des bâtiments de l'état

- Représentation du maître de l'ouvrage dans toutes les phases stratégiques des opérations de réalisation d'ouvrages.
- Planification des constructions et de leurs incidences financières.
- Contrôle des besoins des services, établissement du programme des constructions et études de faisabilité.
- Conduite des études et démarches urbanistiques.
- Application de la stratégie immobilière de l'Etat de Vaud, lignes directrices à l'horizon 2020. Les cinq piliers de la stratégie : Privilégier la propriété plutôt que la location - Gérer le patrimoine de l'Etat de manière flexible - Adopter les principes du développement durable - Préserver et valoriser le patrimoine - Promouvoir une architecture exemplaire.

Pilotage opérationnel des opérations de construction

- Obtention des crédits et subventions
- Organisation des procédures de marchés publics et concours pour l'acquisition de prestations, ainsi que pour les travaux de construction.
- Gestion administrative et financière des chantiers.
- Relations avec les autorités.
- Arbitrage de conflits.
- Bouclage financier et archivage.
- Evaluation.

Instruments de travail et conseils

- Fédérer les règles communes aux services constructeurs de bâtiments (SIPAL, BUD, CITS-CHUV, SSP).
- Conseils aux services et aux fondations.
- Représentation du DFIRE.

Expertises de construction scolaires communales

- Préavis sur tous les dossiers des constructions scolaires communales en vue de la délivrance par le DFJC de l'autorisation cantonale spéciale.
- Contrôle de la conformité des constructions.
- Tenue de statistiques scolaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- KBCH, conférence suisse des architectes cantonaux.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les fondations dépendant de l'Etat.
- Les communes vaudoises.

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise.

Descriptif

Stratégie de conservation du parc immobilier de l'état et de ses aménagements extérieurs par :

- Diagnostic technique et physique des ouvrages.
- Maintien de la valeur du parc immobilier.
- Détermination des besoins et des moyens financiers et techniques (obtention des crédits et subventions auprès des instances politiques - CE + GC).
- Optimisation de l'utilisation des surfaces.
- Planification, contrôle et suivi des installations techniques des bâtiments.
- Réduction des consommations d'énergie et augmentation de la production d'énergie renouvelable.
- Valorisation des abords des bâtiments en favorisant la biodiversité.
- Contrôle de la sécurité des ouvrages.
- Pilotage et direction des opérations d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation. (organisation des procédures de marché public, gestion administrative et financière des chantiers, relations avec les autorités et arbitrages des conflits).
- Bouclage et archivage des dossiers techniques et administratifs sous forme numérique et papier.

Maîtrise d'oeuvre :

- Projet et réalisation de travaux d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation.
- Surveillance technique des installations, maintien du confort.
- Tenue à jour de la documentation technique, des méthodes d'analyse et de statistiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Locataires et usagers des bâtiments locatifs.

64.3 Monuments et sites

Monuments et sites.

Descriptif

Identification et connaissance du patrimoine cantonal :

- Validation du recensement fédéral des sites construits (ISOS) pour l'ensemble des communes vaudoises.
- Mise à jour du recensement architectural cantonal par commune.
- Lancement des inventaires spécifiques concernant les jardins et l'architecture du XXe siècle et début du travail de mise en œuvre d'une plateforme d'échange internet.
- Recherches et rédaction de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (en collaboration avec la Société d'histoire de l'art en Suisse -SHAS).
- Mise à jour de l'inventaire des biens culturels pour la PBC.

Mesures préventives :

- Mise sous protection par l'inscription à l'inventaire et le classement comme monument historique des sites et ouvrages dignes de protection au sens de la LPNMS.
- Documentation et détermination, en cas d'intervention, de l'intérêt des objets protégés.
- Application des dispositions fédérales en matière de protection des biens culturels (PBC).
- Participation à l'établissement des instruments de planification concernant l'aménagement du territoire.

Contrôle et conseil :

- Analyse des projets intervenant sur des objets protégés, délivrance de préavis et d'autorisations spéciales au sens de la LPNMS.
- Octroi de subventions cantonales à des tiers pour des travaux de documentation, de prévention, de conservation et de restauration.
- Réquisition pour l'Etat et les tiers de subventions fédérales pour les travaux de documentation, de prévention, de conservation et de restauration d'objets protégés.

Transmission des connaissances :

- Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, notamment par l'organisation des Journées européennes du patrimoine.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires des objets (Confédération, canton, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).
- Autorité de tutelle, confédération, autres services de l'Etat, communes.
- CAMAC.
- Etat de Vaud (SDT, SR, SERAC).
- Communes.
- Visiteurs et usagers du patrimoine vaudois.

64.4 Archéologie cantonale

Archéologie cantonale.

Descriptif

Détermination du patrimoine archéologique cantonal

- Etablissement et tenue à jour de l'inventaire des sites archéologiques
- Gestion et mise à disposition des données.
- Prospection, détection et évaluation des sites archéologiques.

Protection du patrimoine archéologique cantonal

- Prises de mesures de surveillance, de protection et de conservation.
- Contrôle des projets de construction et d'aménagement.
- Rédaction de préavis, délivrance des autorisations spéciales.
- Dénonciation d'infractions.
- Autorisations, organisation, contrôle, réalisation de fouilles archéologiques préventives ou de sauvetage.
- Conservation et restauration de monuments archéologiques, notamment ceux qui appartiennent à l'Etat.
- Gestion financière, gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion de subventions cantonales et fédérales pour l'archéologie.
- Etudes, rapports sur les investigations, publications et informations publiques.

Réalisation des tâches de la confédération dans le domaine de l'archéologie

- Organisation et réalisation des fouilles pour le compte de la Confédération (accomplissement de ses tâches pour le patrimoine archéologique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires (Etat, communes, privés).
- Services de l'administration, en particulier SDT, SESA, SERAC, UNIL, EPFL.
- DINF.
- SG, CAMAC, SR, OIT, DDC.
- Entreprises.
- Archéologues.
- musées.
- instituts universitaires.
- sociétés scientifiques.
- Collaborations avec instances et services analogues, en Suisse et à l'étranger.
- Collaborations avec les services fédéraux concernés (OFC).
- Visiteurs de sites et de monuments, touristes, écoles, public intéressé.
- Services fédéraux (OFROU, CFF, OCF, OFC, La Poste, notamment).
- Bénéficiaires et usagers du patrimoine vaudois.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Groupes de prestations

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

- Valorisation du patrimoine bâti de l'Etat.
- Gestion des baux, fermages et contrats divers.
- Gestion des places de parc attribuées aux collaborateurs de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service de l'Etat.
- Locataires privés.
- Collaborateurs bénéficiaient d'un logement de fonction.
- Collaborateur disposant d'une place de parc.
- Communes et Confédération.
- L'administré.

64.6 Assurances

Gestion opérationnelle des assuranciers choses, patrimoine et responsabilité civile.

Descriptif

- Relation avec les services de l'ACV dans le domaine des assurances choses, patrimoine et responsabilité civile.
- Gestion de la facturation interne des primes d'assurance aux services.
- Suivi des relations et coordination avec les différents intervenants au sein de l'Etat
- Procédures et suivi des sinistres.
- Traitement des prétentions en dommages et intérêts

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat.
- Assureurs.
- Personnes lésées.

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

Surfaces louées auprès de tiers pour le logement des services de l'Administration cantonale.

Descriptif

- Examen des besoins en surfaces annoncés par les services.
- Prospection de locaux disponibles.
- Négociations des conditions de location, travaux, aménagements, etc...
- Vérification et préavis des baux à loyer avant signature par le chef du département concerné.
- Gestion des baux en vigueur (hausses de loyer, décomptes de charges, etc.).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, y compris les établissements d'enseignement.
- Propriétaires.
- Gérances immobilières.

64.8 Gestion financière et RH

L'entité finance s'occupe de la gestion financière et budgétaire du service. Son activité est en grande partie celle de support pour les autres sections.

L'entité RH est en charge de favoriser le développement, la promotion et la mise en oeuvre de la politique RH du canton au sein du service, compte tenu des orientations stratégiques, des besoins de l'organisation et des collaborateurs.

Descriptif

Entité Finance

- Préparation et suivi du budget.
- Paiements et facturations divers.
- Gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion du personnel.
- Gestion des loyers de l'ACV (pmts/suivi).
- Gestion comptable.

Entité RH

- Recrutement
- Développement des compétences, coordination des actions de formation
- Gestion des relations de travail
- Accompagnement du changement
- Conseil, orientation et appui aux cadres
- Coordination de la formation des apprentis
- Gestion administrative du personnel
- Pilotage des entretiens d'appréciation
- Gestion de projets RH
- Préparation et gestion du budget du personnel

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres et collaborateurs du service.
- Service transversaux.

64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

Gestion de l'exploitation des surfaces occupées par les services et les pôles d'enseignement professionnel.

Descriptif

- Définition et application des standards de nettoyage.
- Optimisation du nettoyage in/outsourcing.
- Conduite et encadrement du personnel de conciergerie.
- Approvisionnement en machines, matériel et fournitures.
- Gestion, valorisation et tri des déchets produits par l'Administration cantonale.
- Appui technique pour des points spécifiques du domaine d'activité.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (y compris les établissements d'enseignement).
- Sociétés de nettoyage
- Fournisseurs.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)
Groupes de prestations
64.10 Centrale d'achats

64.10 Centrale d'achats

Achats et Centre d'édition.

Descriptif

- Achats, approvisionnement.
- Impression et acheminement des scrutins spécifiquement communaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat et clients subventionnés.
- Service de justice, intérieur et cultes.
- Communes.
- Electeurs.

Changement organisationnel

A la suite de la dissolution du bureau des constructions de l'Université de Dorigny (BUD) au 1er janvier 2013, le SIPaL a repris les activités, conjointement avec l'Unité bâtiment de l'UNIL.

Mise en place d'un COPIL composé de la DGES, du SIPaL et de l'UNIL.

Le pilotage des projets se fait sur le même modèle que les projets conduits par le SIPaL.

Entrée en fonction d'un économiste de la construction en avril 2013. Les missions générales sont les suivantes :

- Assurer le cadre et la faisabilité économique des projets de construction
- Assurer la qualité des aspects financiers des opérations constructives
- Optimiser et planifier les ressources financières
- Participer à des groupes de travail dans le domaine de l'économie de la construction

Division immobilier

Ressources locaux, patrimoine financier

Situation des locaux loués au 31 décembre 2013 :

- Surfaces = 229'813 m².
- Loyers annuels payés (hors charges) = CHF 43'730'000.--.
- Nombre de baux et contrats en gestion = 751, y compris places de parc et divers objets particuliers.

Démarches ponctuelles :

- 11'811 m² de surfaces administratives actuelles et nouvelles ont fait l'objet de négociations, pour un loyer annuel de CHF 2'911'596.-- (hors charges).
- Augmentation effective des surfaces louées : 2'050 m².

Nouveaux contrats majeurs :

- Pully, C.-F. Ramuz 43 : Regroupement des Offices régionaux de placement d'Oron-Moudon-Pully et localisation de la Caisse de chômage.
- Le Mont-sur-Lausanne : Implantation de locaux pour la Police cantonale.
- Intégration du centre de sauvegarde de données de la Direction des systèmes d'information dans un bâtiment dédié à cette activité.

Principaux projets particuliers :

- Vevey, Quai Maria-Belgia 18 : Nouveaux locaux du Ministère public et de la Police cantonale.
- Renens, Longemalle 1 : A charge du propriétaire, modifications techniques et amélioration de la sécurité, environ 1 million de francs.
- Sainte-Croix : Nouveaux locaux d'enseignement pour la filière médiatique du Centre professionnel du Nord vaudois, intégrés dans un nouveau bâtiment à construire par la Commune.
- Analyse financière et d'opportunité (multi-sites) du projet de déplacement du Centre d'éducation permanente, actuellement situé au Mont-sur-Lausanne.

Objets locatifs propriété de l'Etat de Vaud mis en location auprès de tiers

Etat locatif au 31.12.2013 :

- 763 baux actifs, soit 460 contrats pour des locaux d'habitation et commerciaux et des places de parc, et 303 contrats pour des parcelles agricoles, vignes, et objets divers, représentant un revenu locatif annuel net de CHF 10'339'434.--.
- Ouverture des démarches consistant à affecter le site de la Crésentine à Crissier en logements, en collaboration avec la Commune, propriétaire de deux parcelles contiguës. PPA en cours. 2016-2017 = 140 nouveaux logements sur le site.

Exploitation

- Mise en soumission de 34 contrats de nettoyage, portant sur 61'000 m², selon les règles des marchés publics, pour une valeur annuelle globale de CHF 1'180'000.--.
- Réorganisation du nettoyage sur le site du SAN à Lausanne sans impact sur les effectifs du personnel. Mise en place du nettoyage dans la nouvelle extension du Gymnase de Nyon (1ère phase), de l'extension de la HEIG-VD à Yverdon-les-bains et du nouvel établissement de détention pour mineurs de Palézieux.
- Choix d'une nouvelle gamme de vêtements pour le personnel de conciergerie.
- Mise en soumission publique des achats de papier hygiénique et des essuies mains.
- Nouvelle convention entre le Canton et la Ville de Lausanne régissant les prestations d'entretien de la plateforme du Flon, en fonction de l'évolution de la prostitution dans le secteur.

Assurances

Portefeuille des assurances choses de l'Etat

Bâtiments

- Révision des valeurs d'assurance de 14 bâtiments emblématiques du patrimoine immobilier vaudois, avec maintien de la valeur à neuf, entraînant une économie de CHF 5'500.-- par année.
- Analyse des options de couverture d'assurance incendie de la Cathédrale de Lausanne.

Mobilier

En collaboration avec la CADEV, conduite des travaux d'inventaire des biens mobiliers de l'ensemble des services de l'ACV (y compris UNIL et HEIG) au moyen d'une application développée par la DSI. 475 inventaires ont été saisis par plus de 160 personnes.

Résultat : la valeur d'assurance globale est en légère hausse à 1,2 milliard (contre 1,158 milliard précédemment).

Assurance responsabilité civile (RC)

Suite à la décision prise par le Conseil d'Etat, la police d'assurance RC n'a pas été renouvelée à son terme du 1er juillet 2013. Les conséquences financières de dommages seront couvertes au travers du budget de fonctionnement. La gestion des sinistres a été réorganisée et dévolue au SIPaL sur le plan organisationnel, et au SJL sur le plan juridique. Traitement de 180 sinistres.

Rapport de l'ECA sur la gestion du portefeuille d'assurances choses de l'Etat

- Examen et préavis du rapport annuel de gestion 2012 établi par l'ECA.
- Décharge donnée par le Conseil d'Etat à l'ECA sur la gestion du portefeuille des assurances de choses pour l'exercice 2012.
- À partir du 1er janvier 2013, la gestion du portefeuille des assurances choses de l'Etat a été reprise par le SIPaL, avec ses ressources internes.

Division stratégie et développement / architecture et ingénierie

Evénements

- Nouveaux centres régionaux d'exploitation des routes cantonales de Sainte-Croix, Bex et Orbe - inauguration
- Prison de La Croisée, Orbe : 1ère étape - conférence de presse
- Plan de quartier des Entrepôts à Renens - soirée d'information
- Agrandissement HEIG-VD, Yverdon-les-Bains - inauguration
- Concours animation artistique CEOL, Renens – vernissage
- Concours d'architecture et d'ingénierie « Cluster Sport International », Lausanne - vernissage
- Nouveaux locaux de l'ES-ETML à Recordon 1, Lausanne - inauguration
- Concours animation artistique César-Roux 19, Lausanne - vernissage

Concours

- Lausanne - "Cluster" - construction d'un bâtiment pour le Sport International - concours de projets d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte, jumelé à un concours d'idées
- Château de Chillon - requalification du site et création d'un bâtiment de service - concours de projet d'architecture et d'architecture paysagère à un degré, en procédure ouverte

Appels d'offres

Projets adoptés par le Conseil d'Etat en 2013

Crédit d'étude pour étudier les différentes variantes de localisation de la Direction générale de l'environnement permettant un regroupement en 2017	CHF	60'000
Crédit d'étude afin d'établir le rapport de programmation pour le regroupement sur un seul site de l'Ecole de soins et santé communautaire ainsi que préparer le concours de projets	CHF	150'000
Crédit d'étude pour les travaux de sécurisation de la prison de la Croisée à Orbe	CHF	400'000
Crédit d'étude pour financer les études relatives à la surélévation et à l'isolation des façades du bâtiment administratif situé av. de l'Université 5 à Lausanne (ECA no 15824)	CHF	360'000
Crédit d'étude pour financer les études relatives à l'aménagement des combles du bâtiment situé Rue des Moulins 10 à Yverdon-les-Bains (ECA no 2849)	CHF	165'000
Crédit d'étude pour la mise à niveau des locaux et des équipements du campus de la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains	CHF	220'000
Crédit d'étude destiné aux études de programmation et à la préparation du concours d'architecture du bâtiment Amphipôle de l'Université de Lausanne à Dorigny	CHF	370'000
Crédit d'étude pour le développement du projet d'aménagement des nouveaux locaux de l'OPTI sur le site de Bussigny-près-Lausanne	CHF	235'000
Autorisation à engager des dépenses supplémentaires au crédit d'investissement de CHF 17'530'000 destiné à financer la sécurisation et l'agrandissement de la Colonie des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO)	CHF	1'800'000
Autorisation à engager des dépenses supplémentaires au crédit d'investissement de CHF 15'684'000 destiné à financer l'assainissement énergétique de l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne, site Vallée de la Jeunesse	CHF	1'940'000
Crédit additionnel au crédit d'ouvrage de CHF 4'200'000 pour financer la restructuration des bâtiments, 2ème étape, de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud (HEP-VD) à Lausanne	CHF	180'000
Crédit additionnel de CHF 3'890'000 au crédit de CHF 44'200'000.- destiné à l'acquisition de trois bâtiments, et la réhabilitation de deux d'entre eux, pour la localisation d'activités pérennes de l'Etat (Payerne)	CHF	3'890'000

Projets adoptés par le Grand Conseil en 2013

Crédit-cadre destiné à financer la mise à niveau du réseau informatique pédagogique des Gymnases et des Ecoles professionnelles	CHF	8'321'000
Crédit-cadre destiné à financer l'installation de 34 classes supplémentaires pour l'Ecole professionnelle du Chablais à Aigle (EPCA), pour l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL), pour le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV), site d'Yverdon-les-Bains et site de Payerne, pour l'Ecole professionnelle de Montreux (EPM) à Clarens et pour l'assainissement des pavillons de l'EPCL	CHF	13'250'000
Crédit d'investissement destiné à déplacer les pavillons du Gymnase de Nyon sur le site de la Haute école pédagogique (HEP-VD) à Lausanne	CHF	3'150'000
Crédit-cadre (2013-2016) pour financer l'entretien lourd et améliorer les performances énergétiques des bâtiments propriété de l'Etat	CHF	22'800'000
Crédit d'étude de CHF 3'000'000 pour financer les études relatives à la construction du Cluster du Sport International (CSI) sur le site de Lausanne, à Dorigny	CHF	3'000'000

Permis de construire

31 mises à l'enquête pour 2013 dont :

- Mise à l'enquête du plan partiel d'affectation (PPA) pour le Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL) à Renens, août 2013.
- Mise à l'enquête de la modification du projet du Parlement; permis octroyé en novembre 2013.
- Mise à l'enquête du plan d'affectation cantonal (PAC) pour le Pôle muséal : rejet des recours déposés suite à la levée des oppositions au PAC; arrêt rendu par la Cour de droit administratif et de droit public en novembre 2013.

La totalité des projets et chantiers gérés par le SIPaL représente un chiffre d'affaires de 120 millions.

Division patrimoine

Monuments et sites

Journées européennes du patrimoine

Les 20^{ème} journées européennes du patrimoine les 7 et 8 septembre 2013 ont attiré plus de 10'000 visites sur plus de vingt sites vaudois autour du thème « feu et lumières ».

Recensement des jardins historiques

Débuté en 2011, le recensement des jardins historiques du canton de Vaud s'est achevé à la fin de 2013. 3'278 jardins à travers toutes les communes du canton ont été visités et une fiche d'inventaire a été établie pour chacun d'eux.

Recensement architectural

La révision du recensement architectural des communes s'est poursuivie, notamment avec des villes importantes comme Yverdon et Vevey. Se sont achevées également la révision de 74 communes pour les 17 fusions réalisées depuis 2011.

Planification territoriale

251 dossiers de planification territoriale ont été traités, dont 15 révisions complètes de plans généraux d'affectations et 9 nouveaux plans directeurs régionaux ou communaux, 52 plans partiels d'affectations et 96 plans d'aménagements routiers.

Sauvegarde

- 1'171 dossiers CAMAC pour préavis ou une autorisation spéciale.
- 800 projets de transformation de bâtiments protégés soumis pour détermination dans le cadre d'un examen préalable.
- 33 subventions cantonales octroyées.
- 169 mandats octroyés à des spécialistes octroyés.
- 14 aides financières apportées au titre du Fonds cantonal des monuments historiques.
- La Cour de droit administratif et public a sollicité la Section pour intervention dans 46 causes différentes. Un très grand nombre des arrêts correspondants ont suivi les déterminations de la Section.

Monuments d'art et d'histoire

Acceptation du manuscrit d'essai du volume consacré au district de Nyon par la commission de rédaction de la SHAS au printemps 2012.

Protection des biens culturels

Une somme de CHF 88'100.- a été octroyée au titre de la protection des biens culturels à 9 institutions culturelles vaudoises.

Publications, conférences, colloques

Plusieurs articles ont été publiés dans les revues spécialisées notamment dans la revue « Patrimoine vaudois » de l'Université de Lausanne.

Participation et intervention auprès du public pour plus d'une quinzaine de conférences et de colloques dans le canton ou en Suisse.

Archéologie cantonale

- 768 projets ont été soumis à l'Archéologie cantonale par la CAMAC, dont 286 ont nécessité la prescription de mesures conservatoires.
- De nombreux autres projets touchant à des régions archéologiques identifiées ou potentielles parviennent à la

Section par d'autres voies comme les études d'impact sur l'environnement, les projets urbanistiques, les syndicats d'amélioration foncière, etc.

Principales découvertes

- Colline du Mormont à Eclépens. La seconde campagne de fouilles sur la prochaine étape d'exploitation de la carrière Holcim, a mis au jour les vestiges d'une construction contemporaine des fosses-dépôts du sanctuaire helvète.
- Lausanne – Vidy Métamorphose. La fouille école de l'Université de Lausanne menée avec le soutien et l'autorisation de l'Archéologie cantonale et de la Ville a permis de découvrir un quartier d'habitation situé à l'entrée occidentale de l'agglomération de Lousonna-Vidy.
- Payerne – Rempart. La démolition d'un immeuble sis à la Rue Thomas a permis la découverte d'un tronçon inédit du mur d'enceinte de la ville médiévale daté du XIIIème siècle. Vu l'intérêt patrimonial de cette muraille, le projet architectural de logements protégés a dû être adapté pour la conserver.
- Nyon – Borex. L'aqueduc approvisionnant la ville romaine de Nyon (Colonia Julia Equestris) a fait l'objet de plusieurs interventions archéologiques en 2013, qui ont permis le dégagement de plusieurs centaines de mètres de ses vestiges bien préservés.

Publications

- Cahier d'archéologie romande (CAR) 146 intitulé « La villa romaine du Prieuré à Pully et ses peintures murales. Fouilles 1971-1976 et 2002-2004 » de C. May Castella et al.
- Premier numéro du nouveau support «Archéologie vaudoise-Chroniques», qui va désormais paraître annuellement.

Centrale d'achat de l'Etat de Vaud

- Harmonisation des équipements du Centre d'édition (CEd) et acceptation par le GC de l'EMPD de 1,2 mio de CHF pour le renouvellement du système d'information.
- Augmentation de 25% des commandes sur la nouvelle section "articles informatiques" dans le Shop CADEV à destination des enseignants DGEO & DGEP.
- Intégration des critères du développement durable dans l'analyse des deux lignes de mobilier de bureau standard et mise en œuvre de la décision du CE s'agissant de la standardisation du mobilier du poste de travail de l'ACV.
- Inventaire du mobilier de l'ACV au travers d'un nouvel outil convivial.
- Economie additionnelle de CHF 195'000.- grâce à des comparaisons d'offres systématiques dans le domaine des imprimés en sous-traitance externe.
- Mise en place des nombreux tests en vue de l'introduction de SAP Finances à l'ACV et ce, parallèlement à la mise en œuvre du nouveau plan comptable 2014 MCH2.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)
Projets particuliers et réalisation des objectifs 13

Publication

La stratégie immobilière de l'Etat de Vaud

Sites Internet

Patrimoine vaudois

Parlement

Pôle muséal

Cathédrale de Lausanne